AFFAIRE N°7 - Construction de 10 classes + 8 maternelles au CHAUDRON SIDR III - approbation du programme établi - demande de subvention auprès du Ministère de l'Educa tion Natioanale - demande d'emprunt auprès de la C C C E - Autorisation de lancer l'appel d'offres - inscription d'un crédit de 1% du coût de la construction au budget communal - Prévision du financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art approbation dossier technique.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet m'a fait parvenir le programme pédagogique relatif à la réalisation de 10 classes + 8 maternelles au CHAUDRON SIDR III.

Ces 10 classes + 8 maternelles viennent en extension des 10 classes traditionnelles de 1973 et permettront d'absorber la presque totalité des élèves qui vont résider dans les logements construits actuellement par la SIDR.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver le programme établi et m'autoriser la réalisation de cette opération. - de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Education Nationale une subvention de 59 620 000 Francs et du département une subvention de 4 960 000 F. - de m'autoriser à solliciter de la CCCE un emprunt pour couvrir partiellement
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.
- de m'autoriser à inscrire au chapitre 932 article 6 312 du Budget Communal de 1974 pendant une période de 30 ans au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1% du coût de la construction. - de m'autoriser d'ores et déjà à prévoir le financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 article - d'approuver les dossiers techniques.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Saint Denis le 31/12/71, de Préfet et pour Délégation de Jeinétaire genéral Signe: J. P. PROUST

ADOPTE A L'UNANIMITE. Dur sopre vonforme de chef du Service de la Coordination Signe: R. ROLHETEAU